

L'Europe a enregistré en 2015 un nombre sans précédent de demandeurs d'asile et de réfugiés, avec près de 1.2 million de demandes d'asile (graphique 3.7) ; on estime entre 250 000 et 350 000 le nombre de personnes qui pourraient bénéficier du statut de réfugié ou d'un statut similaire, soit davantage que lors des précédentes crises des réfugiés qu'a connu l'Europe depuis la Deuxième Guerre mondiale. Comme pendant les crises migratoires survenues dans les années 90, les effets sont concentrés dans quelques pays. Dans l'OCDE, la Turquie est le pays le plus touché, accueillant actuellement pas moins de 1.9 million de Syriens ainsi qu'un grand nombre de personnes originaires d'Iraq. Au sein de l'Union européenne, l'Italie, la Grèce et la Hongrie se situent en première ligne mais les principaux pays de destination sont l'Allemagne, en termes absolus, ainsi que la Suède et l'Autriche, par rapport à leur population.

Davantage que lors des crises précédentes, les demandeurs d'asile forment un groupe très divers en termes de pays d'origine, de profil et de motivation. Les réfugiés récemment arrivés de la République arabe syrienne (Syrie) sont plus qualifiés que d'autres groupes de migrants et que ceux qui ont immigré, par exemple, pendant les guerres yougoslaves dans les années 90. On dénombre aussi davantage de mineurs non accompagnés qu'auparavant (c'est-à-dire d'enfants seuls, sans adulte responsable pour s'occuper d'eux). Les arrivées de réfugiés ont tendance à se concentrer dans les pays qui jouissent des conditions économiques les plus favorables. Il semble que la stabilité du marché du travail soit le facteur d'immigration le plus important pour les principaux groupes de réfugiés.

En moyenne dans l'OCDE, 13 % de la population était née à l'étranger en 2014. La part de la population née à l'étranger dans la population totale était particulièrement élevée en Australie, au Canada, en Israël, au Luxembourg, en Nouvelle-Zélande et en Suisse, où la proportion était d'au moins une personne sur cinq (graphique 3.8). Dans près des deux tiers des pays de l'OCDE, la population immigrée représente plus de 10 % de la population totale, alors que la proportion des immigrants ne dépasse pas 5 % dans sept pays. Cette proportion a augmenté ces dix dernières années dans la plupart des pays de l'OCDE, où la population immigrée représentait en moyenne 9.5 % environ de la population totale aux alentours de l'an 2000.

Les descendants d'immigrés représentent plus d'un individu sur quatre dans la tranche d'âge des 15-34 ans, soit une part considérable de la jeunesse des pays de l'OCDE. Dans les 22 pays de l'OCDE pour lesquels des données récentes sont disponibles, en 2013, près d'un jeune sur cinq âgé de 15 à 34 ans était un enfant d'immigré ou avait immigré enfant. S'ajoutent les individus qui sont arrivés dans leur pays d'accueil à l'âge adulte (9 % des 15-34 ans) (graphique 3.9). L'Allemagne, les États-Unis et la France accueillent le plus grand nombre de descendants nés dans le pays de deux parents nés à l'étranger. Toutefois, en termes relatifs, la plus grande part de descendants d'immigrés se trouve dans les pays européens dont la population totale se compose d'une grande proportion d'immigrés (Luxembourg, Israël et Suisse) et dans les pays qui enregistrent une augmentation significative de la taille de la population notamment par l'immigration, comme en Australie et au Canada. En revanche, dans les pays d'immigration plus récents de l'Europe du Sud, mais aussi en Finlande, moins de 1 % des jeunes étaient nés dans le pays d'accueil de parents nés à l'étranger.

Définition et mesure

On confond souvent les termes de demandeur d'asile et de réfugié : un demandeur d'asile a déposé une demande de protection internationale, mais celle-ci n'a pas encore été évaluée de façon définitive. Les systèmes nationaux d'asile sont chargés de décider quels demandeurs d'asile ont réellement droit à une protection internationale. Les individus pour lesquels on considère, conformément aux procédures appropriées, qu'ils ne sont pas des réfugiés et qu'ils n'ont pas besoin d'une forme quelconque de protection internationale, peuvent être renvoyés dans leurs pays d'origine. Les données sur les demandeurs d'asile proviennent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Les immigrés sont, en premier lieu, définis comme les individus nés à l'étranger, quelle que soit leur citoyenneté à la naissance. De façon générale, la part de la population née à l'étranger est nettement plus importante que la part de ressortissants étrangers. Les descendants d'immigrés comprennent différentes catégories d'individus : en effet, ils peuvent soit être nés dans le pays d'accueil de leurs parents, lesquels peuvent être tous deux nés à l'étranger ou être l'un étranger, l'autre non (couple mixte), soit être nés à l'étranger et être arrivés pendant l'enfance ou à l'âge adulte.

Pour en savoir plus

OCDE (2016), *Perspectives des migrations internationales de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2015a), *Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015, Trouver ses marques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264233799-fr>.

OCDE (2015b), « Is this Humanitarian Migration Crisis Different? », Débats sur les politiques migratoires, n° 7, OCDE, Paris, septembre, www.oecd.org/migration/Is-this-refugee-crisis-different.pdf.

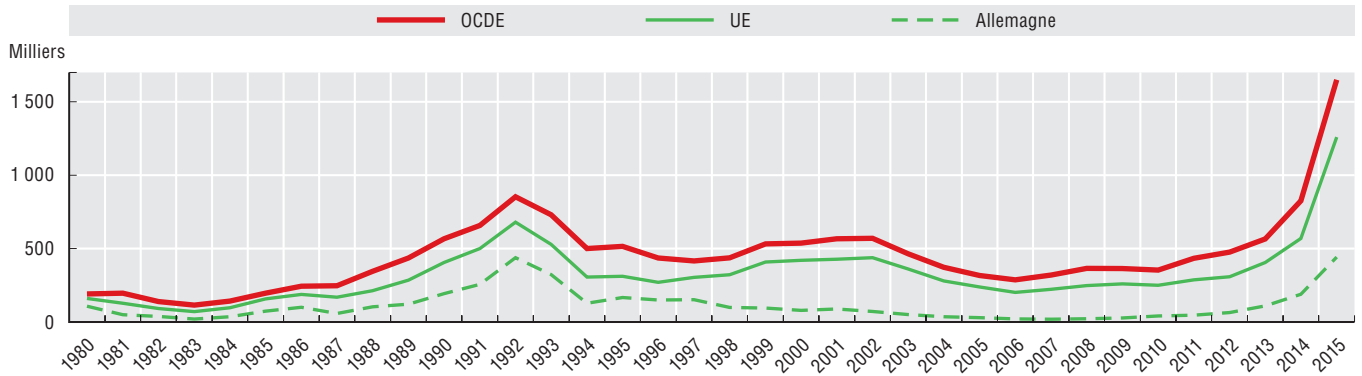
Notes des graphiques

Graphique 3.8 : On ne dispose pas de données pour la Grèce. Les données correspondent à l'an 2000 ou à l'année la plus proche pour laquelle des données sont disponibles et à 2014 ou à l'année disponible la plus récente. La moyenne de l'OCDE correspond à la moyenne des pays présentés. Les données font référence à la population étrangère au lieu de la population née à l'étranger pour le Japon et la Corée.

Graphique 3.9 : Pour la Nouvelle-Zélande, on ne dispose pas de données pour toutes les catégories d'immigrés et de descendants d'immigrés parmi les 15-34 ans. Les données sur les individus nés à l'étranger en pourcentage de la population totale ne sont pas disponibles pour la Grèce. Les moyennes OCDE et UE sont des moyennes pondérées de la population.

3.7. Nombre inédit de demandeurs d'asile enregistrés en Europe

Nombre de nouveaux demandeurs d'asile depuis 1980 dans l'OCDE, l'UE et en Allemagne

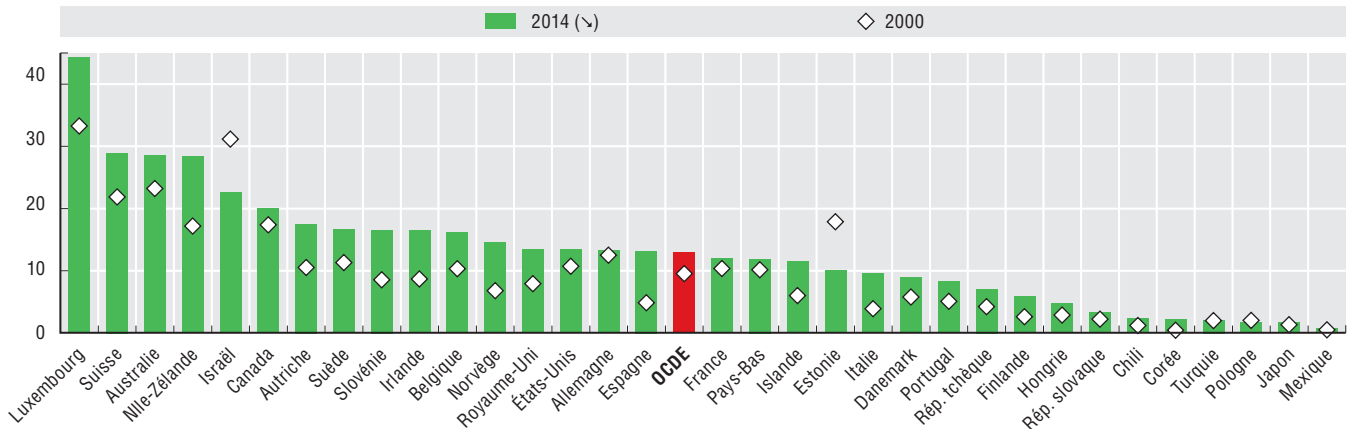


Source : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933412550>

3.8. En moyenne dans l'OCDE, 13 % de la population est née à l'étranger

Population née à l'étranger en pourcentage de la population totale, 2000 et 2014, pourcentages

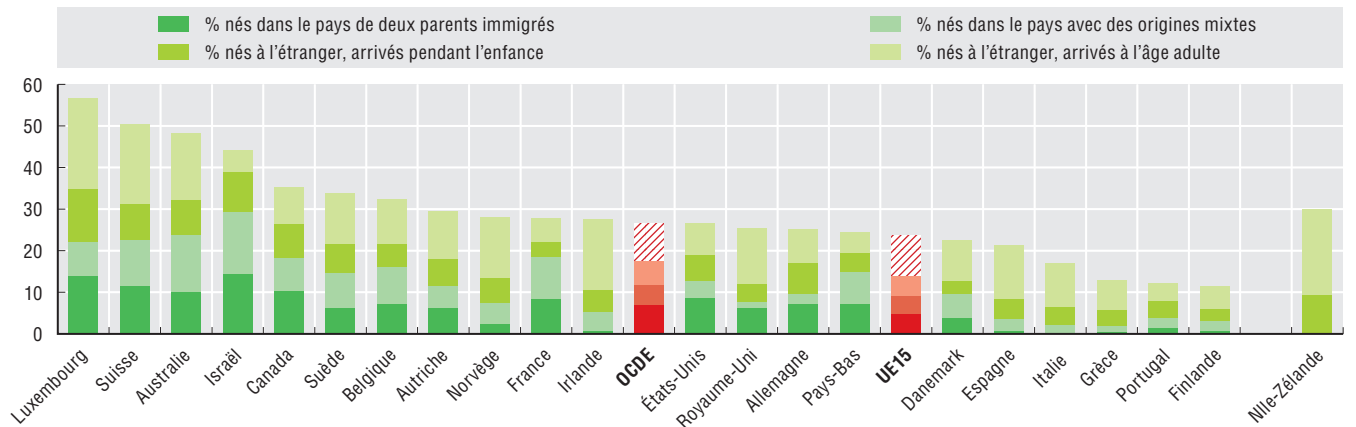


Source : OCDE (2016), Perspectives des migrations internationales 2016 (à paraître) et Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933412563>

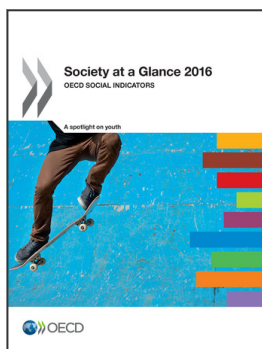
3.9. Un jeune sur quatre est issu de l'immigration

Catégories d'immigrés et de descendants d'immigrés parmi les 15-34 ans, 2013, en pourcentage de la population âgée de 15 à 34 ans



Source : OCDE (2015), Les indicateurs de l'intégration des immigrés 2015, Trouver ses marques, Éditions OCDE, Paris, et Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933412577>



Extrait de :
Society at a Glance 2016
OECD Social Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264261488-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2017), « Migrations », dans *Society at a Glance 2016 : OECD Social Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/soc_glance-2016-8-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.